



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : âge de la retraite

Question écrite n° 65672

Texte de la question

M. Olivier Jardé souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la retraite des femmes avocates. Lors des discussions du projet de loi portant réforme des retraites, la question d'une bonification d'exercice professionnel tenant compte du nombre d'enfants élevés par les femmes avocates avait été évoquée. Néanmoins, les décrets d'application de la loi, récemment publiés, n'abordent pas ce sujet. Aussi, il aimerait savoir si la concertation entre le Gouvernement, la Caisse nationale des barreaux français (CNBF) et les instances représentatives de la profession d'avocat ont permis d'établir un projet de réforme de la profession d'avocat prenant en compte cette légitime revendication.

Texte de la réponse

La question relative aux avantages que pourraient se voir attribuer les avocates ayant élevé des enfants a été débattue depuis 1999 au sein d'un groupe de travail mis en place par la caisse nationale des barreaux français. Lors de la réunion du conseil d'administration de cette caisse au mois de juin 2005, a été adoptée une proposition visant à accorder aux femmes avocates des trimestres d'assurance supplémentaires pour chaque enfant qu'elles ont élevé (huit trimestres pour ceux nés ou adoptés avant 1986, quatre ensuite, compte tenu de l'instauration, à partir de 1986, d'une indemnité de maternité aux avocates). Cependant, le conseil a souhaité disposer d'une expertise complémentaire sur la compatibilité de cette réforme avec le respect du principe d'égalité entre hommes et femmes. Une consultation est actuellement engagée sur ce sujet dont les conclusions devraient être rendues au début de l'année 2006. Ces conclusions seront ensuite soumises au conseil d'administration au cours du premier trimestre 2006. Elles feront l'objet d'un examen attentif du Gouvernement en vue d'une modification éventuelle des textes nécessaires à la mise en oeuvre de la réforme.

Données clés

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE65672>

- Auteur : [M. Olivier Jardé](#)
- Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 65672
- Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
- Ministère interrogé : solidarités, santé et famille
- Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

- Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 novembre 2005
- Question publiée le : 24 mai 2005, page 5268
- Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11356